



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

147^e Assemblée de l'UIP

Luanda (Angola)
23-27 octobre 2023



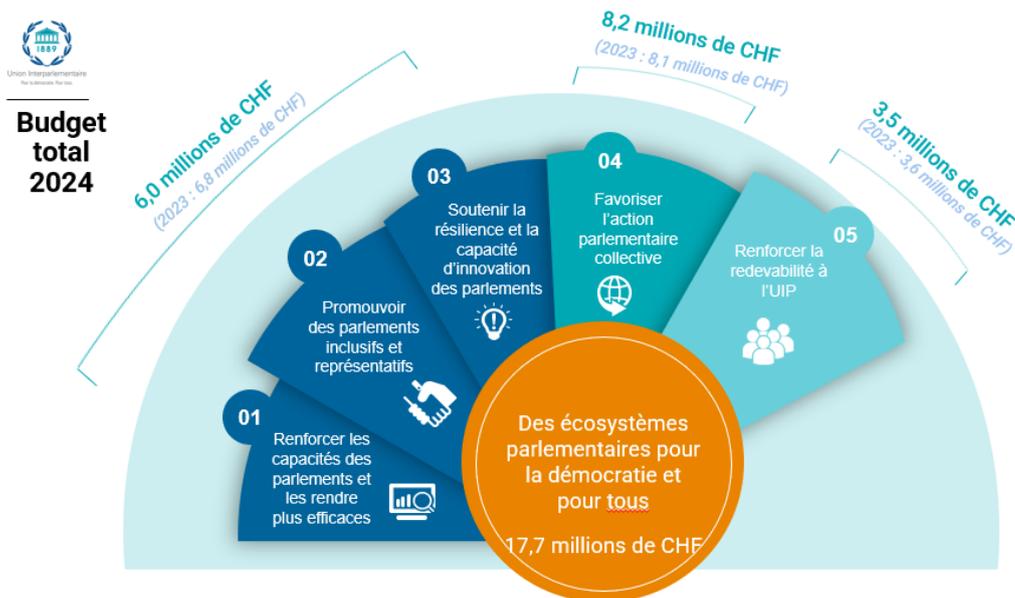
Comité exécutif
Point 7
Conseil directeur
Point 8

EX/291/7b)-P.1
CL/212/8-P.1
22 septembre 2023

Budget consolidé 2024

Construire la paix en investissant dans le dialogue et le renforcement parlementaires

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements. Première organisation politique multilatérale au monde fondée en 1889, elle œuvre en faveur de la coopération et du dialogue entre les parlements de toutes les nations. Elle compte aujourd'hui 179 Parlements membres nationaux et 14 organismes parlementaires régionaux. Elle œuvre pour la démocratie et aide les parlements à se renforcer, se rajeunir, se rapprocher de la parité hommes-femmes et à innover davantage. Elle défend aussi les droits de l'homme des parlementaires par le biais d'un comité de parlementaires issus de toutes les régions du monde et dévoués à cette cause.



L'UIP entend bâtir un monde dans lequel les parlements et les parlementaires œuvrent "pour la démocratie, pour tous" d'une manière inclusive, collective, tournée vers l'avenir et résiliente, tout en tenant compte de l'ensemble des acteurs et des facteurs – en constante évolution –, qui contribuent aux écosystèmes parlementaires.

Le budget consolidé 2024 traduit en termes financiers la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 au cours de sa troisième année. Le budget prévoit des dépenses de fonctionnement brutes de 17,7 millions de CHF pour l'ensemble de l'année, majoritairement financées par les contributions des Membres, lesquelles sont estimées à 11,6 millions de CHF pour 2024. Ces recettes ordinaires seront complétées par des contributions volontaires de divers donateurs, d'un montant attendu de 4,1 millions de CHF, soit 23 % du budget total consolidé.

F

#IPU147

	<u>Pages</u>
1. Introduction	3
1.1 Synthèse du Secrétaire général.....	3
1.2 Sous-Comité des finances.....	6
1.3 Projections à moyen terme.....	7
1.4 Vers une UIP neutre en carbone.....	8
1.5 Égalité des sexes – Analyse.....	9
2. Recettes	10
2.1 Contributions des Membres.....	10
2.2 Contributions du personnel et autres recettes.....	10
2.3 Contributions volontaires.....	10
3. Dépenses	12
3.1 Objectifs stratégiques.....	12
Objectif 1 – Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces	12
Objectif 2 – Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs	15
Objectif 3 – Soutenir la résilience et la capacité d’innovation des parlements	17
Objectif 4 – Favoriser l’action parlementaire collective	19
Objectif 5 – Renforcer la redevabilité à l’UIP	22
3.2 Provisions et subventions.....	25
3.3 Dépenses d’équipement.....	26
3.4 Secrétariat.....	27
4. Tableau des contributions.....	28

1. Introduction

1.1 Synthèse du Secrétaire général

1. Dans le cadre du plan et du budget pour 2024, l'UIP mettra en œuvre la troisième année de sa Stratégie 2022-2026. L'approche adoptée dans la Stratégie consiste à réunir cinq objectifs interconnectés destinés à consolider l'action de l'UIP et à accroître son impact. Son but ultime est de développer des écosystèmes parlementaires pour une démocratie qui fonctionne pour et au service de tous, en tenant compte de l'ensemble des acteurs qui interagissent avec les parlements et leurs membres. Les défis et les incertitudes auxquels le monde et les parlementaires sont confrontés restent une source de préoccupation. Afin de progresser vers la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques de l'UIP, il faudra procéder à l'intégration entre les programmes, poursuivre la numérisation des méthodes de travail de l'UIP en complément de ses réunions ordinaires en présentiel et mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation permettant de suivre et de mesurer les résultats et l'impact.
2. En 2023, le montant total des contributions statutaires des Membres est demeuré inférieur à leur niveau de 2008. Au cours de la dernière décennie, après plusieurs années de forte baisse des contributions, le Conseil directeur a décidé qu'il convenait désormais de rééquilibrer le niveau des contributions versées à l'UIP pour pouvoir faire face aux besoins futurs et à la hausse des coûts. Avec la Stratégie de l'UIP 2022-2026, le champ d'action de l'Organisation s'est élargi et nécessite un engagement financier à long terme. Le Conseil directeur a donc décidé de continuer à ramener progressivement, d'ici la fin de la période couverte par l'actuelle Stratégie, le niveau de contribution à celui de 2010, en l'augmentant de 3 % par an pendant chacune des années allant de 2024 à 2026. Par la suite, l'engagement de croissance à long terme devrait se maintenir à 2 % par année à partir de 2027. En 2024, le montant total des contributions statutaires demeurera encore bien en deçà du niveau de 2009. Le barème des contributions de l'UIP est fondé sur celui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec quelques ajustements mathématiques pour tenir compte des différences de composition, et il est aligné sur le barème de l'ONU fixé pour 2022-2024 (voir pages 28 à 31).
3. La transition vers la Stratégie 2022-2026 ayant été réalisée, l'approche de l'UIP relative aux écosystèmes parlementaires sera appliquée dans un monde qui se trouve confronté à de nombreuses crises qui persistent et évoluent. Tandis que la guerre en Ukraine se transforme en un conflit à long terme, l'augmentation des prix de l'énergie et l'inflation, qui repart à la hausse dans le monde entier, continuent d'alourdir l'impact de la pandémie de COVID-19, de l'urgence climatique et des niveaux croissants d'inégalité. L'UIP adaptera ses travaux en fonction de l'évolution des crises, en s'intéressant à la résilience et à l'inclusion accrue des groupes marginalisés. Les résultats des programmes continueront à être guidés par l'intérêt des parlements et leur mobilisation en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (notamment les objectifs de développement durable (ODD), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, y compris les engagements ultérieurs pris lors des différentes Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dont la dernière s'est tenue à Charm el-Cheikh en 2022 et dont la prochaine aura lieu à Dubaï en novembre 2023). L'UIP continuera à soutenir les parlementaires dans la mise en œuvre de ces accords internationaux clés et dans l'identification des moyens permettant d'apporter des réponses conformes aux objectifs environnementaux et de développement durable. Les aspirations fondatrices de l'UIP pour la paix et la sécurité n'ont jamais été aussi pertinentes et seront complétées par une diplomatie parlementaire active en vue de consolider la paix. En éliminant les cloisonnements pour travailler au-delà des frontières programmatiques, la Stratégie de l'UIP donne à l'Organisation la capacité de répondre aux attentes et de promouvoir le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire. En diversifiant ses sources de financement auprès de ses différents partenaires financiers, l'UIP pourra maintenir à la fois un niveau d'activité stable et contenir les contributions de ses Membres à des niveaux bas, comparables à ceux d'il y a plus de dix ans.
4. La première Assemblée de 2024 sera organisée à Genève et la deuxième pourrait être organisée par un Parlement membre, sous réserve de confirmation. Il est prévu que ces deux Assemblées statutaires se tiennent sous forme de réunions en présentiel, parallèlement aux réunions ordinaires du Conseil directeur, du Comité exécutif et des autres organes et comités statutaires. L'investissement dans les nouvelles technologies et les nouveaux services

permettra d'organiser des séances en ligne pour d'autres événements si nécessaire. Les objectifs du programme de l'UIP ont été réalignés sur les objectifs stratégiques en mettant davantage l'accent sur les domaines prioritaires afin de souligner l'impact du travail accompli dans le développement d'écosystèmes parlementaires. Le Secrétariat continuera de faire des économies dans toutes les divisions et tous les domaines d'activité en appliquant un contrôle rigoureux de l'ensemble des dépenses, malgré l'augmentation des coûts de l'électricité en raison de la guerre en Ukraine.

5. Le financement pour 2024 sera utilisé pour soutenir les priorités soulignées par les organes directeurs dans la Stratégie. Les objectifs d'action s'appliqueront de manière transversale aux différents programmes en vue d'obtenir un plus grand impact, notamment en ce qui concerne la démocratie, la paix et la sécurité, le développement et les changements climatiques. Les niveaux de financement alloués aux principaux domaines dans lesquels l'UIP s'investit à long terme sont légèrement inférieurs à ceux de 2023, car certaines sources de revenus issus de contributions volontaires n'ont pas encore été confirmées. Le cœur même de l'action de l'UIP demeurera bien entendu la facilitation du dialogue politique lors des réunions en présentiel. Mais en parallèle, la transformation numérique des pratiques de travail générera un ensemble d'outils visant à rendre la participation à distance plus efficace et inclusive, qui sera coordonné par le Service informatique et le nouveau coordonnateur des événements numériques. La gestion et la maintenance de la nouvelle infrastructure de collaboration (notamment SharePoint) seront également assurées par un prestataire de services externe pour permettre à l'environnement numérique de l'UIP de rester à la pointe des technologies à venir. Une somme de 60 000 CHF a été réservée pour l'examen à mi-parcours de la Stratégie et pour le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de l'UIP, afin de suivre les résultats obtenus et d'évaluer l'impact de la Stratégie pendant les cinq ans de sa mise en œuvre (d'autres fonds devraient être alloués à cet effet dans les prochains budgets annuels, selon les besoins).
6. La présence de l'UIP sur Internet, tout particulièrement son site web et ses comptes sur les réseaux sociaux, est essentielle à la Stratégie de l'Organisation en matière de communication. Des fonds doivent être alloués chaque année pour mettre à jour et étoffer le contenu de ces outils, le maintenir dynamique et pertinent, et mettre en lumière les bonnes pratiques parlementaires du monde entier. Des fonds sont prévus à cet effet dans le budget de la communication et des projets d'investissement. L'investissement dans les travaux de développement de Parline sera affecté en 2024 pour qu'elle demeure la principale source de données parlementaires mondiales.
7. Les travaux sur les questions de genre et les droits de l'homme continueront d'être intégrés et occuperont une place accrue dans la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026. Afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'Organisation, la politique d'intégration de la dimension de genre continuera d'être appliquée à tous les aspects du travail de l'UIP, de manière à garantir la présence d'une perspective de genre dans l'ensemble des activités. L'UIP applique également une approche fondée sur les droits dans l'ensemble de ses travaux et assure la cohésion entre cette approche et l'intégration de la dimension de genre.
8. En 2024, les contributions volontaires au financement des programmes de l'UIP devraient diminuer par rapport à 2023, certaines subventions importantes arrivant à échéance et d'autres sources de fonds étant attendues mais non encore confirmées. Les financements existants provenant de partenaires de longue date, notamment l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine, ont été complétés par des accords avec des parlements ainsi qu'avec la Commission européenne, le Canada, les Émirats arabes unis, l'Irlande et le Qatar, entre autres. L'importante subvention pluriannuelle de l'ASDI, qui a été renouvelée en avril 2022, arrivera à échéance à la fin de 2024, ce qui représente le plus important accord de subvention externe de l'UIP. Dans le cadre de ce partenariat avec l'UIP, l'ASDI appuie la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP en ce qui concerne les objectifs qui visent à bâtir des parlements efficaces, résilients, représentatifs et innovants. Les liens programmatiques entre l'UIP et l'ONU restent forts dans des domaines tels que la santé, le genre et la consolidation de la paix, tout comme dans le partenariat UIP-ONU visant à aider les parlements à contribuer efficacement à la lutte mondiale contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

9. D'autres projets de partenariat sont en cours de discussion, mais l'issue de ces pourparlers ne sera pas connue au moment de l'approbation du budget 2024. En préparant ce budget, nous n'avons inclus que les ressources qui sont déjà quantifiables et engagées ou pour lesquelles il y a une forte probabilité qu'elles se concrétisent. En tout état de cause, aucun fonds ne sera dépensé ou engagé avant que les dons ne soient officiellement approuvés par un accord signé. Les contributions volontaires devraient représenter environ un quart du budget consolidé total pour 2024, la plus grande partie du financement de l'UIP continuant de provenir des contributions de ses Membres afin de préserver l'indépendance de l'Organisation. Si l'UIP parvient à mobiliser des fonds supplémentaires pour un plus grand nombre d'activités, le Secrétariat sera bien entendu réactif pour en informer le Sous-Comité des finances et le Comité exécutif en vue de déployer les ressources supplémentaires.
10. Le solde du Fonds de roulement était de 10,5 millions de CHF au début de 2023, dont 8,2 millions de CHF représentaient des fonds disponibles/liquides et le solde représentait des ajustements comptables effectués selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui ne peuvent être convertis en espèces. La partie liquide du Fonds de roulement s'élève à 91 % du niveau cible fixé par le Comité exécutif en 2006.
11. En 2012, la mise en conformité avec les normes IPSAS a augmenté la valeur de l'actif du bâtiment du Siège, ce qui a entraîné une augmentation directe du Fonds de roulement. En 2013, l'application d'une norme IPSAS a obligé à amortir le prêt à long terme de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) auprès de la Confédération suisse et a encore augmenté la valeur du Fonds de roulement. Ces augmentations de valeur ont pour effet d'augmenter les charges d'amortissement, qui doivent être couvertes par le budget annuel. Le Conseil directeur a toujours choisi de couvrir ces écritures comptables par des réserves afin d'éviter de réduire les activités inscrites au budget de l'UIP. Comme il en a été décidé pour les budgets 2014 à 2023, le Conseil directeur est invité à autoriser l'utilisation du Fonds de roulement en 2024 et au-delà pour couvrir les charges d'amortissement annuelles supplémentaires relatives au bâtiment (60 000 CHF en 2024), le prêt FIPOI (60 000 CHF) et le capital immobilisé dans la réalisation du site web (110 000 CHF).
12. À la suite des discussions du Comité exécutif et de son Sous-Comité des finances, il est proposé d'équilibrer le budget 2024 en prélevant jusqu'à 498 400 CHF sur les liquidités du Fonds de roulement, en soutenant les investissements dans la transformation numérique de l'UIP et le cadre de suivi et d'évaluation. Ce montant sera partiellement compensé par les économies attendues pour l'année 2023 et, comme les années précédentes, cette compensation ne sera appliquée que si elle est nécessaire à la fin de l'exercice budgétaire 2024.
13. Même si le Conseil directeur a décidé de rééquilibrer les contributions totales des Membres par rapport à leur niveau de 2010, des efforts soutenus seront déployés pour gérer le budget ordinaire 2024 et le budget volontaire, en réduisant au minimum les frais de fonctionnement tout en incluant les dépenses supplémentaires à engager afin de mener à bien le programme de travail et d'apporter le soutien nécessaire aux grandes priorités. Sur la base des enseignements tirés pendant la pandémie de COVID-19, les services d'interprétation ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres, ce qui a permis d'obtenir un rapport qualité-prix optimal et de réaliser ainsi des économies qui permettront de compenser d'autres frais de réunion. La recherche de revenus volontaires réguliers et d'opportunités de partenariat appropriées nécessite des efforts de gestion continus ainsi qu'une évaluation minutieuse des risques potentiels quant à l'indépendance de l'UIP et sa capacité à atteindre les objectifs stratégiques définis par ses Membres. En parallèle, le Secrétariat poursuivra ses efforts visant à attirer de nouveaux Membres.
14. L'écosystème parlementaire dans son ensemble continuera à ressentir l'impact de diverses sources d'instabilité mondiale qu'il s'agisse des changements climatiques, des conflits, de l'inflation ou d'une pandémie. En dépit de ces difficultés, les Parlements membres ont maintenu leur ferme engagement à financer le budget ordinaire de l'UIP en s'acquittant de leurs contributions statutaires de façon régulière. En 2024, l'UIP devra faire preuve de dynamisme, d'imagination et de souplesse pour aider les Parlements membres à mettre en œuvre la Stratégie, répondre aux nouvelles demandes et veiller à ce que le dialogue et la coopération

interparlementaires puissent se poursuivre, tant en présentiel qu'en ligne. Alors que l'UIP cherche à bâtir des écosystèmes parlementaires résilients, elle doit démontrer sa propre capacité à être résiliente. L'UIP continuera à se positionner comme une organisation qui fait siennes les valeurs inhérentes à la démocratie et au multilatéralisme, notamment l'ouverture, la transparence, l'accessibilité et la redevabilité. Elle poursuivra ses efforts pour s'assurer que ces valeurs concourent au bien-être des citoyens que les parlements représentent.

1.2 Sous-Comité des finances

15. Comme à l'accoutumée, le Sous-Comité des finances du Comité exécutif a été associé à l'établissement du budget pendant la durée de l'opération, en conseillant le Secrétaire général, en formulant des recommandations et en effectuant des contrôles. Au cours de ses réunions en ligne, le Sous-Comité a défini le budget ordinaire dans ses grandes lignes sur la base des piliers définis dans la Stratégie, et a aussi fourni des conseils sur les éléments spécifiques à privilégier et sur la recherche continue de possibilités pour réduire les coûts. Ses conseils et orientations ont permis d'assurer un examen minutieux et un contrôle qualité avant l'examen ultérieur par le Comité exécutif et le Conseil directeur. Le Sous-Comité des finances a souligné que le budget 2024 renforcera la capacité de l'UIP à produire des résultats pendant la période de la Stratégie tout en gérant les risques institutionnels. Il envoie un signal clair pour encourager davantage de Parlements membres à intensifier leur engagement en faveur du multilatéralisme, de la démocratie et des droits de l'homme de manière efficace, moderne et flexible. L'UIP est l'organisation internationale du parlementarisme, fondée sur des Parlements membres actifs et forts. Le Secrétaire général remercie le Sous-Comité des finances pour son solide leadership dans la préparation de ce budget et se réjouit de son soutien continu pendant l'année à venir.

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget 2023	Budget 2024		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	11 248 400	11 585 700		11 585 700
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	382 400	498 400		498 400
Contributions du personnel	1 158 500	1 159 400		1 159 400
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	305 000	(305 000)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	5 386 800		4 116 900	4 116 900
TOTAL DES RECETTES	18 522 100	13,896,500	3 811 900	17 708 400
1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces	4 806 900	2 206 800	1 541 200	3 748 000
2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs	1 116 100	675 300	665 100	1 340 400
3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements	1 044 900	361 800	462 800	824 600
4. Favoriser l'action parlementaire collective	8 209 700	6 843 200	1 399 200	8 242 400
5. Renforcer la redevabilité à l'UIP	3 635 900	3 704 800	48 600	3 753 400
Autres charges	107 600	104 600		104 600
Suppressions	(399 000)		(305 000)	(305 000)
TOTAL DES DÉPENSES	18 522 100	13 896 500	3 811 900	17 708 400

1.3 Projections à moyen terme

16. Les marchés ont été confrontés aux conséquences de la guerre en cours en Ukraine et se sont efforcés de se remettre des perturbations causées par la pandémie. Bien que certains pays retrouvent progressivement leurs niveaux de production d'avant la pandémie, ce qui indique une tendance positive sur le marché, la croissance mondiale reste modeste. En outre, les répercussions du resserrement de la politique monétaire amorcé en 2022 devraient continuer à peser sur la croissance au second semestre de 2023 et en 2024. Les dernières projections de l'OCDE suggèrent que le PIB mondial augmentera de 2,7 % en 2023 et de 2,9 % en 2024. Les marchés émergents et les économies en développement (EMDE) devraient être confrontés à des pressions inflationnistes en raison de la hausse potentielle des prix des matières premières. Toutefois, la croissance du PIB mondial devrait finir par s'accélérer tout au long de l'année 2024, à mesure que l'inflation diminuera progressivement.
17. Jusqu'à la fin de l'année 2023, les économies asiatiques devraient jouer un rôle important dans la croissance mondiale. Ce phénomène peut être attribué à la reprise des activités économiques précédemment interrompues par la pandémie et à des niveaux d'inflation relativement bas par rapport à d'autres régions. La Chine, l'Inde et l'Asie du Sud-Est devraient être les principaux moteurs de la croissance positive à long terme en Asie. L'Asie de l'Est et le Pacifique devraient atteindre un taux de croissance de 4,3 % en 2023, puis de 4,9 % en 2024. La décélération de la croissance mondiale s'accompagne de l'incertitude liée à la situation en Ukraine, qui contribue à la fragilité des économies européennes en particulier. Un suivi attentif et des mesures proactives seront nécessaires pour favoriser la stabilité et la croissance durable en Europe. Dans les années à venir, l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale devraient connaître un ralentissement de leur croissance en raison du vieillissement démographique et des problèmes de productivité, en particulier aux États-Unis d'Amérique et en Allemagne. La croissance du PIB de la zone euro devrait passer de 0,8 % en 2023 à 1,4 % en 2024, tandis que les États-Unis d'Amérique devraient atteindre un taux de croissance du PIB de 1,1 % en 2024, contre 1,6 % en 2023. Les EMDE devraient connaître des taux de croissance de 4 % en 2023 et de 4,2 % en 2024. L'inflation devrait rester stable au cours de cette période, favorisant un environnement propice à la croissance à long terme. Cependant, les EMDE sont confrontés à des défis et à des risques persistants, notamment les incertitudes liées à la dynamique du commerce mondial et les tensions géopolitiques. En outre, la volatilité possible des prix des matières premières ajoute une incertitude supplémentaire à leurs perspectives économiques.

18. L'économie suisse subit une décélération en 2023, avec un taux de croissance prévu de 0,8 % contre 2,1 % en 2022. Plusieurs facteurs contribuent à ce ralentissement, notamment le resserrement des politiques monétaires de la Banque nationale suisse (BNS) et la guerre en cours en Ukraine. Si l'impact de ces facteurs persiste en 2024, le taux de croissance devrait remonter à 1,8 %. L'inflation devrait rester supérieure à la fourchette de stabilité des prix de 0 à 2 %, visée par la BNS, jusqu'en 2024, principalement en raison de tensions sur le marché du travail, de pressions sur les salaires et d'augmentation des loyers liée à la hausse des taux d'intérêt hypothécaires. Ces défis façonnent collectivement les perspectives économiques de la Suisse, soulignant l'importance que revêtent la recherche et le maintien d'une croissance et de niveaux de prix stables dans les années à venir.
19. Pour 2024, le Conseil directeur est convenu d'un rehaussement de 3 % pour le montant total des contributions des Membres. Si des recettes supplémentaires sont collectées, les services et programmes des objectifs stratégiques y afférents seront étendus. Par ailleurs, des projections prudentes continuent d'être adoptées en ce qui concerne les recettes provenant des intérêts et des placements en 2024.

1.4 Vers une UIP neutre en carbone

20. L'UIP est engagée de longue date dans les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. La Stratégie 2022-2026 porte cet engagement à un nouveau palier en intensifiant les activités liées aux changements climatiques et en instaurant un objectif de neutralité carbone pour l'Organisation à l'horizon 2030. Un plan visant à atteindre cet objectif sera élaboré et les mesures y relatives seront prises en conséquence en 2024. Le Secrétariat calculera ses émissions de carbone afin de pouvoir suivre les progrès réalisés et identifier les domaines d'action prioritaires. Les déplacements ont certes diminué pendant la pandémie, mais les voyages officiels demeureront nécessaires pour permettre à l'UIP de mener à bien ses activités. Les émissions découlant de ces déplacements devront être calculées et compensées dans leur intégralité.
21. Cette nouvelle initiative s'ajoutera aux efforts actuellement déployés par l'UIP en vue de réduire ses émissions. L'électricité qu'elle consomme provient uniquement de sources hydro-électriques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, règle systématiquement ses imprimantes et photocopieuses pour produire des impressions recto-verso, recycle le papier, les cartons, le verre, le fer et l'aluminium et, par son initiative PaperSmart, limite la quantité de documents imprimés. L'Organisation a obtenu un certificat de respect de l'environnement de la part de PET-Recycling Schweiz attestant qu'elle recycle l'ensemble de ses déchets en PET plastique, épargnant ainsi à l'environnement les conséquences d'émissions de gaz à effets de serre et de la consommation de carburant.
22. Une provision de 29 600 CHF est comprise dans le présent budget pour compenser les émissions de carbone des activités ordinaires en 2024. Cette provision compense les émissions de carbone de l'UIP en finançant des activités visant à réduire l'effet des changements climatiques.
23. Il est demandé au Conseil directeur de prélever sur la réserve prévue pour compenser les émissions d'équivalent CO₂ les fonds nécessaires en 2024 au financement de toutes les activités déployées par l'UIP en rapport avec les changements climatiques, et de compléter ainsi les fonds qu'elle devrait recevoir de donateurs volontaires pour ces activités. Actuellement, les fonds provisionnés et accumulés lors des années précédentes sont entièrement dépensés tous les ans au titre de la participation parlementaire à l'atténuation des effets des changements climatiques et sont reconstitués chaque année au moyen de la provision susmentionnée.
24. Le renforcement de l'action dans le domaine des changements climatiques alimentera les activités de l'UIP dans tous les domaines et contribuera, en 2024, à la réalisation des objectifs stratégiques, notamment les objectifs stratégiques 1, 3 et 4. Grâce aux fonds extrabudgétaires,

l'UIP pourra renforcer son action visant à accroître les connaissances des parlements et leurs capacités afin qu'ils puissent intervenir plus vigoureusement en matière de changements climatiques par le biais de la législation, de la représentation et du contrôle, et promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de Paris. L'UIP soutiendra également les parlements dans leurs efforts visant à réduire leur propre empreinte carbone. De surcroît, en donnant la priorité aux fonctions de représentation et de communication des parlementaires, l'UIP continuera à offrir des espaces de dialogue entre les parlementaires et les citoyens, ainsi qu'entre les parlementaires et les principales parties prenantes, dans les enceintes internationales, notamment les négociations annuelles de la CCNUCC.

1.5 Égalité des sexes – Analyse

25. La Stratégie accorde la priorité, sur le long terme, aux activités de l'UIP relatives à l'égalité hommes-femmes et à leur visibilité, notamment aux travaux visant à encourager et à soutenir la participation des femmes à la vie politique, à protéger et promouvoir les droits des femmes en général et à renforcer leur autonomisation. Ces activités sont inscrites et font l'objet de rapports au titre des objectifs 1, 2, 4 et 5 de la Stratégie de l'UIP.
26. Les contributions volontaires allouées aux activités en rapport avec le partenariat/l'égalité hommes/femmes proviennent de dons fournis par Affaires mondiales Canada, l'ASDI, les Émirats arabes unis, Irish Aid et le Qatar. Ces fonds supplémentaires seront affectés en 2024 au fur et à mesure de leur obtention.
27. Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes représentent 8 % du total du budget consolidé.

2. Recettes

2.1 Contributions des Membres

28. La majeure partie des recettes de l'UIP provient des contributions de ses Membres. Pour 2024, le Conseil directeur est convenu que le montant total des contributions des Membres augmentera de 3 %. Jusqu'en 2011, celles-ci augmentaient en moyenne de 3 % par an pour couvrir les hausses dues à l'inflation ainsi que les besoins en maintenance et en réserves. Depuis, les contributions des Membres ont été fortement réduites à plusieurs reprises en raison des restrictions budgétaires internes que connaissent nombre d'entre eux. Entre 2011 et 2016, l'UIP a réduit les contributions annuelles de ses Membres de plus de 17 %, d'où des économies cumulées de 7,5 millions de CHF pour les Membres de l'UIP et un retour aux niveaux de contribution des années 1990. Le total des contributions a été réduit de plus de 2 millions de CHF par an, alors que le nombre des Membres de l'UIP ne cessait d'augmenter, passant de 150 à 179 de 2006 à 2023, ce qui a aussi allégé la charge financière des Membres existants. En termes réels, les recettes ordinaires de l'UIP ont été ramenées à leur niveau du tournant du millénaire. En 2024, le montant total des contributions restera bien en deçà du niveau atteint en 2009.

ANNÉE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT* (CHF)*	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
2007	CHF 11 060 266	4,9 %
2008	CHF 11 354 900	2,7 %
2009	CHF 11 756 000	3,5 %
2010	CHF 12 046 100	2,5 %
2011	CHF 12 202 390	1,3 %
2012	CHF 10 939 900	-10,0 %
2013	CHF 10 950 800	0 %
2014	CHF 10 952 900	0 %
2015	CHF 10 601 676	-3,2 %
2016	CHF 10 056 000	-5,1 %
2017	CHF 10 238 600	1,5 %
2018	CHF 10 443 400	2,0 %
2019	CHF 10 515 200	0 %
2020	CHF 10 959 200	4,1 %
2021	CHF 10 920 800	0 %
2022	CHF 10 920 800	0 %
2023	CHF 11 248 400	3 %
2024	CHF 11 585 700	3 %

*** Le nombre des Membres de l'UIP est passé de 150 à 179 entre 2006 et 2023**

29. En 2011, le Conseil directeur a décidé de revoir automatiquement le barème des contributions de l'UIP chaque fois que celui des Nations Unies serait modifié. Le barème de l'UIP présenté en même temps que le présent budget reflète le dernier barème de l'ONU pour 2022-2024.

2.2 Contributions du personnel et autres recettes

30. En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2024, ce système d'imposition interne générera 1 159 400 CHF de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser à certains employés résidents en France et aux citoyens du Canada la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu qu'ils ont dû payer.

31. Les recettes supplémentaires provenant de la rémunération de services d'observation, de la location de salles, de la vente de souvenirs, et d'autres sources annexes devraient s'élever à 16 000 CHF en 2024. Les recettes au titre des intérêts et des placements sont estimées à 100 000 CHF, bien qu'il soit difficile de faire des prévisions dans le contexte actuel d'incertitude financière.

2.3 Contributions volontaires

32. La mobilisation des ressources devrait rapporter des contributions volontaires à hauteur de 23 % du budget total consolidé 2024 (4,1 millions de CHF). L'UIP a obtenu le renouvellement du financement pluriannuel de l'ASDI pour la période 2022-2024, d'un montant de 40 millions de SEK (3,7 millions de CHF). L'accord de financement avec l'ASDI pour la période 2022-2024 confirme l'engagement de la Suède à octroyer, sur le long terme, des subventions pour soutenir le travail de l'UIP, en particulier dans les domaines de la démocratie et du développement. Au cours de l'année calendaire 2024, la subvention apportera 15 millions de SEK (1,5 million de CHF) pour le soutien de l'ensemble du programme. Le financement pluriannuel de 2 millions de CAD (1,5 million de CHF) versé par le Ministère canadien des affaires étrangères,

du commerce et du développement pour soutenir le Programme du partenariat entre hommes et femmes arrivera à terme en 2024 et des discussions seront entamées en vue d'obtenir un nouveau financement. Plusieurs parlements ont versé de généreuses contributions pour soutenir le programme conjoint sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent mis en œuvre en coopération avec l'ONU. D'autres parlements ont aussi apporté leur soutien par le passé, notamment ceux de la Chine (1 million d'USD/1 million de CHF), du Bangladesh (200 000 USD/186 000 CHF) et du Bénin (15 000 EUR/15 000 CHF). La subvention octroyée par le Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis en 2021 s'élevait à 494 000 CHF, répartis entre le Programme sur la lutte contre le terrorisme (83 %) et le Programme du partenariat entre hommes et femmes (17 %).

33. La mise en œuvre des ODD est soutenue par la dernière subvention accordée par la République populaire de Chine, d'un montant de 1,5 million d'USD (1,4 million de CHF) sur cinq ans. Ce don permet à l'UIP de soutenir le renforcement des capacités des parlements des pays en développement et de contribuer à la mise en œuvre des ODD. En 2021, le Conseil de la Choura du Qatar a accordé une subvention de 2 millions de CHF qui sera reconduite en 2024 pour soutenir toute une série d'activités en lien avec plusieurs objectifs stratégiques de l'UIP. L'Organisation continue de rechercher des donateurs potentiels et plusieurs des donateurs actuels devraient renouveler leur subvention lorsque celle-ci arrivera à son terme. Comme toujours, le Comité exécutif sera tenu informé des nouvelles ressources mobilisées après l'approbation du budget 2024.
34. En 2024, l'UIP continuera de collaborer avec la famille des Nations Unies, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur divers programmes de pays, dont un accord pluriannuel pour la République démocratique populaire lao. L'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) continueront de collaborer étroitement et un nouveau protocole d'accord sera examiné pour couvrir cette collaboration dans les années à venir. Le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), parrainé par l'OMS, a octroyé à l'UIP une subvention de 82 000 CHF pour financer les activités destinées à promouvoir la santé des femmes, des adolescents et des enfants.
35. Une nouvelle subvention de 100 000 USD a été obtenue de la Fondation Julie Ann Wrigley, par l'intermédiaire de l'Université d'État de l'Arizona, pour soutenir la campagne de l'UIP relative à la lutte contre les changements climatiques. Il est prévu que la Fondation apporte une coopération et un financement supplémentaires dans les années à venir. Comme toujours, des efforts sont en cours pour recueillir des fonds auprès d'un plus grand nombre d'autres partenaires. Récemment, l'UIP s'est adressée à la Fondation Bertelsmann, une organisation philanthropique allemande, afin de trouver des financements pour ses activités liées à la jeunesse.

3. Dépenses

3.1 Objectifs stratégiques

Objectif 1 – Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces

Principe

Il est essentiel pour la démocratie que les parlements et les parlementaires puissent exercer efficacement leur mandat, servir les citoyens, représenter et défendre les droits et les intérêts des citoyens dans toute leur diversité, prendre des décisions fondées sur des données probantes et contrôler l'action de l'exécutif.

Aperçu des activités pour 2024

Faire en sorte que les parlementaires puissent exercer leur mandat en toute liberté

L'UIP poursuivra ses efforts pour garantir que les parlementaires puissent exercer leur mandat librement et en toute sécurité face aux menaces et défis croissants auxquels ils sont confrontés. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP gèrera sa charge de travail croissante en se réunissant régulièrement, en effectuant des missions sur place, en organisant des auditions avec les victimes, les autorités et des experts, en envoyant des observateurs à des procès et en assurant, de concert avec les Membres de l'UIP et d'autres parties prenantes, un suivi afin de s'assurer que les décisions prises sont suivies d'effet.

L'UIP va présenter une nouvelle étude régionale sur la violence faite aux femmes parlementaires dans la région Asie-Pacifique et les moyens d'y remédier. Cette étude viendra compléter les trois études publiées depuis 2016 sur cette question (monde, Europe et Afrique). L'UIP rédigera une étude sur les actes d'intimidation publique à l'encontre des parlementaires, afin de mieux comprendre ce phénomène, de repérer les lacunes et de formuler des solutions efficaces. L'UIP mènera également des activités de sensibilisation et soutiendra les efforts des parlements nationaux pour relever les défis liés à l'exercice de la liberté d'expression, qui est une condition *sine qua non* de la démocratie.

Renforcer les capacités institutionnelles globales et l'action dans les domaines politiques clés

L'UIP continuera de soutenir les parlements pour leur permettre de renforcer leur capacité institutionnelle à remplir leur mandat constitutionnel consistant à légiférer, à contrôler et à représenter les intérêts du public. L'appui de l'UIP visera à renforcer leur efficacité, leur représentativité, leur transparence, leur redevabilité et leur accessibilité, qui sont autant d'éléments clés pour la réalisation de l'ODD 16 et l'instauration de parlements démocratiques.

S'appuyant sur la nouvelle série d'indicateurs pour des parlements démocratiques, qui ont été lancés officiellement en 2023, ainsi que sur les outils d'auto-évaluation déjà existants, l'UIP aidera les parlements à utiliser ces cadres en vue d'améliorer le fonctionnement de l'institution et de leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat. L'UIP fournira à plusieurs parlements un soutien adapté en matière de renforcement des capacités au profit de l'institution, des parlementaires et du personnel parlementaire en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité de contrôle et sur l'établissement de nouveaux partenariats visant à les aider dans leur travail (institutions de vérification publiques, organisations de la société civile et instituts de recherche). Dans les pays en transition, l'UIP accordera une attention particulière au dialogue, à la participation des citoyens et à la sensibilisation de ces derniers.

L'UIP complètera le renforcement des capacités institutionnelles en apportant aux parlements une aide ciblée dans des domaines d'action prioritaires, notamment les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la violence à l'égard des femmes et des filles et les aspects discriminatoires de la législation, l'autonomisation des jeunes, l'adaptation et la riposte aux changements climatiques, la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire mondiale, la sécurité humaine, le développement durable et la lutte contre le terrorisme.

L'UIP aidera les parlements à assurer le suivi des recommandations issues des processus d'examen des Nations Unies, tels que l'Examen périodique universel (EPU) visant à évaluer la situation des droits de l'homme, les processus des organes conventionnels de l'ONU (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des droits de l'enfant, etc.), l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le forum politique de haut niveau pour le développement durable, le mouvement SUN, etc. À cet égard, elle collaborera avec des partenaires institutionnels clés.

La question des changements climatiques restera un thème transversal de l'ensemble des travaux de l'UIP. Seront par exemple abordés des sujets tels que le lien entre les changements climatiques et les droits de l'homme, les aspects des changements climatiques liés au genre et aux jeunes, ainsi que les liens avec les migrations et les déplacements, la paix et la sécurité humaine.

L'année 2024 marquera le 10^e anniversaire des Principes communs en matière d'assistance aux parlements, qui visent à garantir que l'appui aux parlements est piloté par les parlements et adapté aux besoins et objectifs nationaux. L'UIP organisera plusieurs activités à l'occasion de cet anniversaire et facilitera les échanges relatifs aux bonnes pratiques et aux enseignements tirés de la mise en œuvre des Principes communs, tout en envisageant l'avenir du développement parlementaire.

Élaborer des normes et des lignes directrices à l'intention des parlements

L'UIP mettra l'accent sur la diffusion des Indicateurs pour des parlements démocratiques, ainsi que sur les lignes directrices et les outils récemment publiés, notamment le Guide UIP-HCDH à l'intention des parlementaires sur la CEDEF, le Guide UIP-ONU Femmes sur la l'élaboration de lois sensibles au genre, le Guide de 2023 sur la transformation numérique des parlements, les outils d'examen législatif des ODD et les 10 actions pour des parlements plus écologiques. L'UIP commencera également de nouvelles études sur l'accueil des nouveaux parlementaires, un inventaire des outils destinés à aider les parlementaires à prévenir les conflits et des outils en ligne sur la liberté d'expression.

Actions clés

Faire en sorte que les parlementaires puissent exercer leur mandat en toute liberté

- Offrir une assistance aux parlementaires en danger par l'intermédiaire de la procédure de traitement et de suivi des plaintes du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP
- Réaliser des études sur les actes d'intimidation publique à l'encontre des parlementaires
- Effectuer des travaux de recherche sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements dans la région Asie-Pacifique
- Renforcer les capacités en vue de garantir la liberté d'expression
- Sensibiliser à la violence à l'égard des parlementaires, qu'elle soit le fait de l'État ou de l'intimidation publique, grâce à des campagnes de communication spécifiques et à l'appui des produits issus des travaux de recherche de l'UIP

Renforcer les capacités institutionnelles

- Offrir une assistance aux parlements dans le cadre de leurs auto-évaluations et des évaluations de leurs besoins en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités institutionnelles et certains domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Renforcer les capacités des parlementaires et du personnel parlementaire, notamment des femmes et des jeunes parlementaires, en lien avec les fonctions essentielles du parlement, en particulier la rédaction, le contrôle et l'examen des textes de loi, les services de recherche, les règles et procédures internes, l'élaboration du budget, la participation des citoyens aux travaux du parlement, l'élaboration des lois et le contrôle, notamment en lien avec les domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Soutenir la transformation numérique des parlements
- Proposer des services de conseil, notamment sur le fonctionnement des parlements, la législation, les règles et procédures internes et la réconciliation nationale
- Mener des recherches Parline sur les parlements et leur fonctionnement

Soutenir les actions stratégiques prioritaires aux niveaux national et mondial

- Renforcer les capacités des parlementaires – notamment des femmes et des jeunes parlementaires – et du personnel parlementaire dans des domaines thématiques clés tels que la liberté d'expression, la prévention des actes d'intimidation publique à l'encontre des parlementaires, les ODD, l'égalité des sexes dans la loi, la violence à l'égard des femmes, la santé, les changements climatiques, un après-COVID-19 respectueux de l'environnement, le désarmement, les armes de destruction massive, le contrôle et la gouvernance du secteur de la sécurité, les dépenses militaires, les instruments juridiques de lutte contre le terrorisme, la science et la technologie, le commerce et la croissance économique, en basant le renforcement des capacités sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements
- Renforcer les capacités en vue de la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et d'autres processus et accords juridiquement contraignants de l'ONU
- Promouvoir dans la communication de l'UIP les bonnes pratiques qui peuvent être reproduites dans d'autres parlements

Élaboration et utilisation de normes et de lignes directrices à l'intention des parlements

- Promouvoir et diffuser des indicateurs pour des parlements démocratiques, des normes et des lignes directrices pour le renforcement des capacités et des pratiques parlementaires
- Marquer le 10^e anniversaire des Principes communs en matière d'assistance aux parlements
- Diffuser les guides sur la CEDEF, l'élaboration de lois sensibles au genre, les parlements plus écologiques et la transformation numérique des parlements
- Concevoir de nouvelles lignes directrices et des outils sur l'accueil des nouveaux parlementaires, la prévention des conflits et la liberté d'expression
- Rechercher et recueillir des données sur les parlements et les travaux en rapport avec les priorités politiques de l'UIP
- Recueillir des données de manière globale et répertorier les bonnes pratiques concernant l'égalité des sexes, la participation des jeunes, la lutte contre les changements climatiques, la sécurité commune et humaine, les législations antiterroriste efficaces, la prévention de l'extrémisme violent, les ODD, la santé et la mise en œuvre des recommandations de l'UIP relatives aux cas de violation des droits de l'homme
- Mettre en valeur les bonnes pratiques pouvant être reproduites dans d'autres parlements.

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2024	2 206 800	1 541 200	3 748 000
• Salaires	1 698 800	371 000	2 069 800
• Services	328 500	899 900	1 228 400
• Voyages	145 500	174 800	320 300
• Matériel	34 000	95 500	129 500

Objectif 2 – Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs

Principe

L'un des éléments clés de parlements forts est la mesure dans laquelle leurs membres parviennent à représenter et à exprimer les préoccupations de la société dans son ensemble, en accordant une attention particulière aux groupes moins représentés, et aussi la mesure dans laquelle les pratiques parlementaires inclusives permettent d'établir des voies d'accès et d'influence pour l'ensemble des citoyens.

Aperçu des activités pour 2024

Renforcer la représentation et la participation des femmes et des jeunes

La représentation des femmes et des jeunes est au cœur des activités menées par l'UIP depuis plusieurs décennies. L'Organisation renforcera ses activités de recherche et de collecte de données sur la représentation et la participation des femmes et des jeunes dans les parlements : elle suivra les évolutions et les nouvelles tendances, recensera les bonnes pratiques et tirera des enseignements des différentes expériences des parlements.

L'UIP soutiendra les efforts déployés par les pays en vue d'accroître la représentation des femmes et des jeunes au parlement. Elle fournira par exemple un soutien et une expertise techniques sur les mesures et initiatives pratiques qui facilitent l'accès des femmes et des jeunes au parlement. Elle s'attachera en particulier à épauler les parlements qui comptent moins de 10 % de femmes dans leurs rangs.

L'UIP poursuivra les travaux dans le cadre de la campagne intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !* afin de traduire les engagements en mesures concrètes destinées à accroître le nombre de jeunes parlementaires et à soutenir ces derniers dans leur carrière politique.

Établir des processus parlementaires inclusifs

L'UIP tirera parti des initiatives menées en 2022 à l'occasion du dixième anniversaire de la publication du *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre*, notamment des résultats de la 145^e Assemblée de l'UIP à Kigali, pour faire des parlements des institutions sensibles au genre qui œuvrent pour l'égalité des sexes.

Elle approfondira également ses recherches sur les processus, les mécanismes et les stratégies mis en œuvre au sein des parlements pour renforcer la participation des femmes et des jeunes aux processus décisionnels et accroître leur influence, et garantir que l'institution du parlement prend en considération les perspectives et les intérêts des femmes et des jeunes.

L'UIP aidera également les parlements à favoriser la participation des femmes et des jeunes aux travaux parlementaires et à renforcer leur capacité à prendre en compte les questions liées aux femmes et aux jeunes dans ces travaux. Elle les aidera à mener des auto-évaluations de leur sensibilité au genre et soutiendra en particulier les forums de femmes parlementaires et de jeunes parlementaires et les initiatives visant à lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence envers les femmes au parlement.

L'UIP s'efforcera d'appliquer à d'autres populations marginalisées et vulnérables les enseignements tirés de ses activités relatives à la représentation et à l'inclusion des femmes et des jeunes, et étudiera les moyens permettant d'atteindre cet objectif. Ses travaux mettront l'accent sur l'impact de l'action parlementaire sur les groupes vulnérables dans les domaines du développement durable, de la santé et de la lutte contre les changements climatiques.

Appuyer la participation des citoyens

La participation des citoyens aux travaux du parlement sera une priorité, dans le prolongement des conclusions du *Rapport parlementaire mondial 2022*. L'UIP se concentrera sur la participation des citoyens aux travaux relatifs aux domaines d'action prioritaires, en particulier les changements climatiques. Elle mettra en œuvre des initiatives visant à faciliter l'échange d'expériences et à soutenir les parlements dans leurs activités de sensibilisation et de mobilisation du public au niveau national.

Action clés

Accroître la représentation des jeunes et des femmes

- Réaliser des études et collecter des données sur les femmes et les jeunes au parlement, et élaborer des outils de sensibilisation (infographies et autres outils de communication)
- Promouvoir tous les produits de l'UIP relatifs au genre qui attirent le plus l'attention des médias, en particulier l'examen annuel de la situation des femmes dans les parlements
- Contribuer aux efforts des parlements pour accroître l'accès des femmes à leurs travaux, en prêtant une attention particulière aux parlements qui comptent moins de 10 % de femmes parmi leurs membres
- S'appuyer sur le succès de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* afin de soutenir les mesures prises par les parlements en vue d'accroître la participation des jeunes et d'autonomiser les jeunes parlementaires

Établir des processus inclusifs au sein des parlements

- Contribuer à la réalisation, par les parlements, d'une auto-évaluation de leur sensibilité au genre et suivi de cet exercice
- Contribuer à l'établissement de forums de femmes parlementaires, aux travaux et à l'impact de ces organes
- Contribuer à l'établissement de forums de jeunes parlementaires, aux travaux et à l'impact de ces organes
- Recenser les bonnes pratiques sur la question des parlements sensibles au genre
- Proposer aux femmes et aux jeunes parlementaires des formations au leadership et des stages de renforcement des capacités, y compris en ligne
- Proposer des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne la participation des enfants aux travaux du parlement
- Élaborer une stratégie visant à recenser les groupes sous-représentés et marginalisés au parlement et à mieux déterminer leur accès et leur participation aux travaux du parlement
- Renforcer les capacités des parlements pour qu'ils puissent affermir leur action en faveur des groupes vulnérables dans les domaines du développement durable, de la santé et des changements climatiques

Renforcer les efforts déployés en faveur de la participation des citoyens

- Diffuser les conclusions du *Rapport parlementaire mondial* et soutenir les initiatives visant à associer le public aux travaux des parlements
- Organiser des webinaires pour partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la participation des citoyens
- Appuyer les initiatives nationales déployées par les parlements en faveur de la participation des citoyens, en particulier dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2024	675 300	665 100	1 340 400
• Salaires	637 300	97 000	734 300
• Services	29 000	543 800	572 800
• Voyages	3 000	14 800	17 800
• Matériel	6 000	9 500	15 500

Objectif 3 – Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements

Principe

La pandémie de COVID-19, la crise climatique et les cybermenaces figurent parmi les principaux phénomènes qui ont souligné la nécessité pour les parlements et les parlementaires d'être tournés vers l'avenir, résilients et capables d'évoluer, de s'adapter et de gérer les risques en fonction de l'évolution du contexte. Ils ont également mis en évidence l'importance, pour les parlements, de continuer à moderniser leurs stratégies et leurs processus opérationnels.

Aperçu des activités pour 2024

Favoriser l'innovation au parlement

En 2024, l'UIP poursuivra et renforcera son action visant à aider les parlements à intégrer l'innovation et à tirer parti, en particulier, de la technologie pour devenir plus efficaces et plus résilients. L'UIP mettra à profit les travaux déjà menés sur l'innovation au parlement qui se sont révélés utiles pour les parlements en période de crise.

Par l'intermédiaire du Centre pour l'innovation au parlement, l'UIP poursuivra ses activités visant à aider les parlements à apprendre les uns des autres en matière d'innovation, notamment en utilisant efficacement les technologies numériques. L'objectif est de rendre les parlements non seulement plus résilients et plus réactifs aux besoins des peuples, mais aussi plus en phase avec l'environnement en mutation constante dans lequel ils évoluent. En s'appuyant sur des études, des données et des discussions, l'UIP s'attachera à renforcer la capacité des parlements à résister, à s'adapter et à se transformer face aux chocs extérieurs, et les aidera à gérer les nouveaux risques. La transformation numérique est un défi et une opportunité pour toutes les organisations. Les enseignements tirés de l'aide apportée aux parlements pour moderniser leurs processus et leur culture au moyen d'outils numériques guideront également l'UIP dans sa propre transformation numérique.

L'UIP organisera également la Conférence mondiale sur l'e-Parlement et publiera les résultats de ses recherches les plus récentes sur les e-parlements.

L'UIP soutiendra en outre les parlements nationaux dans le développement de leurs capacités numériques et technologiques.

Rendre les parlements plus écologiques et nouvelles priorités

L'UIP élaborera une stratégie pour aider les parlements à se tourner vers l'avenir et à relever les défis du futur (impact des changements climatiques, cybermenaces, intelligence artificielle, science et éthique, etc.). Une attention particulière sera accordée au soutien à apporter aux parlements pour qu'ils puissent faire évoluer leur mode de travail et de fonctionnement en vue de devenir des institutions plus "vertes" en s'appuyant sur le cadre fourni par la campagne de l'UIP *Parlements pour la planète*.

Actions clés

<p>Favoriser l'innovation au parlement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le Centre pour l'innovation au parlement, notamment en créant des communautés d'expertise parlementaire au sein des pôles régionaux et thématiques, en élaborant des outils et en diffusant les bonnes pratiques, par exemple sur la transformation numérique des parlements • Production du Rapport mondial sur l'e-Parlement et organisation de la conférence correspondante • Renforcer les capacités des parlements dans les domaines de l'innovation et des technologies de l'information, afin qu'ils soient mieux à même de remplir leurs fonctions, notamment en lien avec les domaines d'action prioritaires de l'UIP • Élaborer une méthodologie et un plan de travail en vue de définir et renforcer la résilience des parlements, en tenant compte des acteurs qui ont une influence et un impact sur leurs travaux <p>Aider les parlements à répondre aux priorités stratégiques de l'avenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les parlements à mettre en œuvre les 10 actions pour des parlements plus écologiques • Offrir une assistance aux parlements pour aborder les enjeux stratégiques de l'avenir, notamment en lien avec la science et l'éthique • Donner de la visibilité aux études de cas illustrant les réussites de parlements innovants et résilients, particulièrement axées sur les initiatives tournées vers l'avenir et l'intelligence artificielle • S'appuyer sur les succès du lancement en 2023 de la campagne de l'UIP en faveur du climat, intitulée <i>Parlements pour la planète</i>.

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2024	361 800	462 800	824 600
• Salaires	291 800	15 500	307 300
• Services	28 000	366 200	394 200
• Voyages	35 000	76 100	111 100
• Matériel	7 000	5 000	12 000

Objectif 4 – Favoriser l'action parlementaire collective

Principe

Depuis sa fondation, l'une des grandes forces de l'UIP est sa capacité à créer des liens entre les parlements et les parlementaires, à servir de pivot pour le dialogue, les échanges, la solidarité et la diplomatie parlementaires au niveau international, et à mobiliser la force politique collective de ses Membres à l'échelle mondiale et dans ses relations avec l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le pouvoir fédérateur mondial de l'UIP est sans équivalent. Il est particulièrement nécessaire de mobiliser ce pouvoir collectif et de le transformer en action politique face aux défis croissants auxquels se heurte le système multilatéral et au risque que des programmes essentiels, tels que les objectifs de développement durable, ne soient compromis.

Aperçu des activités pour 2024

Fédérer et faciliter les relations interparlementaires

L'UIP mettra à profit son pouvoir fédérateur pour créer des plateformes de mobilisation et d'échange politiques en ligne et en présentiel. Le but est d'accélérer la recherche de solutions de politique nationale, régionale et multilatérale aux grands problèmes mondiaux en favorisant la coopération et l'action interparlementaires.

En 2024, l'UIP organisera des événements annuels à l'échelle mondiale, notamment les manifestations phares que sont les Assemblées, la Conférence mondiale des jeunes parlementaires, l'Audition parlementaire aux Nations Unies, la Conférence parlementaire sur l'OMC et le Sommet des présidents de parlement du G20 (P20). L'approche intégrée employée dans la Stratégie de l'UIP 2022-2026 sera mise en avant lors de ces manifestations.

Promouvoir la prise en compte du point de vue des parlementaires dans les principaux processus de l'ONU

Elle organisera aussi des rencontres à l'échelle mondiale pour traiter des grandes questions thématiques (ODD, changements climatiques, lutte contre le terrorisme, prévention de l'extrémisme violent, cyberattaques, droits de l'homme, égalité des sexes, violence faite aux femmes, etc.) et créera des espaces favorisant la contribution des parlements aux processus de l'ONU en tenant des réunions parlementaires à l'occasion des principales initiatives des Nations Unies (Commission de la condition de la femme, forum politique de haut niveau pour le développement durable, COP29 sur les changements climatiques, Assemblée mondiale de la Santé, Sommet de l'avenir des Nations Unies, Forum sur la gouvernance de l'Internet, Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, etc.). Par le biais de réunions de renforcement des capacités, elle aidera également les parlements à contribuer et à participer aux principaux mécanismes d'examen de l'ONU tels que l'Examen périodique universel, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et les examens nationaux volontaires de la mise en œuvre des ODD, et soutiendra les parlements lors de l'adhésion aux principaux traités et accords des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme et de l'application de ces instruments.

L'UIP poursuivra ses efforts visant à jeter des ponts entre la politique et la science en vue de favoriser la bonne gouvernance et la confiance via les Écoles de la Science au service de la paix et ses activités en matière de diplomatie scientifique, et poursuivra également ses travaux relatifs à la Charte internationale sur l'éthique des sciences et des technologies. Forte du succès de la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel tenue en 2023, l'UIP préparera la deuxième partie du rapport parlementaire correspondant et s'efforcera d'intégrer le dialogue interconfessionnel dans ses initiatives de consolidation de la paix. Elle examinera les mécanismes permanents possibles dans le cadre de ses structures statutaires. Elle continuera de soutenir l'Appel du Sahel, en vue d'encourager une action parlementaire collective visant à sensibiliser et à remédier à la détérioration de la situation dans la région du Sahel.

L'UIP mettra à profit sa présence stratégique et son partenariat avec l'ONU, par l'intermédiaire de ses bureaux de New York et Vienne et son Siège à Genève, afin de réduire l'écart entre les engagements internationaux et les processus décisionnels multilatéraux et les priorités et la mise en œuvre au niveau national.

L'UIP poursuivra ses campagnes visant à aider les parlements à adhérer aux principaux traités et accords de l'ONU et à les mettre en œuvre, notamment le Traité sur le commerce des armes, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, les conventions sur l'apatridie et l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.

Améliorer les liens entre les parlementaires et avec un vaste écosystème de parties prenantes en renforçant la solidarité et la diplomatie parlementaire

L'UIP intensifiera également ses efforts afin de favoriser la solidarité entre parlementaires concernant le suivi des recommandations de l'UIP visant à faire cesser les violations des droits de l'homme des parlementaires. Elle promouvra également la diplomatie parlementaire pour faciliter le dialogue politique entre les deux Corées, à propos de Chypre et entre les parlementaires d'Israël et de Palestine, et aussi pour faire appliquer les dispositions de la résolution du point d'urgence de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine.

L'UIP appliquera à l'ensemble de ses travaux son approche dite "de l'écosystème parlementaire", qui place les Membres de l'UIP et les parlementaires au centre des activités et favorise également la collaboration avec les différentes parties prenantes, notamment les experts des domaines concernés, les médias, la société civile et le monde universitaire. Cette approche, qui a donné de bons résultats dans le contexte de la Conférence sur le dialogue interconfessionnel de 2022 et de la participation de l'UIP à la Semaine annuelle de la paix à Genève, sera étendue à d'autres événements et activités de l'UIP.

Actions clés

Fédérer et faciliter les relations interparlementaires

- Assemblées de l'UIP en mars (Genève) et en octobre 2024
- Sommet des présidents de parlement (P20)
- Conférence mondiale annuelle des jeunes parlementaires
- Séminaires régionaux sur les ODD

Exposer et défendre la perspective parlementaire dans les processus de l'ONU et de l'OMC

- Audition parlementaire aux Nations Unies, Forum parlementaire en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, Réunion annuelle en marge de la session de la Commission de la condition de la femme, Réunion parlementaire dans le cadre de la COP sur les changements climatiques, Segment parlementaire au Forum sur la gouvernance de l'Internet
- Conférence parlementaire sur l'OMC
- Événements autour du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Assemblée mondiale de la Santé, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la CCNUCC, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, etc.
- Appui à la participation des parlementaires aux réunions des Nations Unies qui intéressent directement l'UIP, telles que le Forum de la jeunesse et le Forum des sciences et des technologies du Conseil économique et social, ainsi que les réunions de haut niveau des Nations Unies, y compris le Sommet de l'avenir, qui fera date
- Séances d'information à l'intention des parlementaires sur les processus de l'ONU mettant en lumière les questions clés relatives à la réforme
- Garantie de la contribution parlementaire à la finalisation et à la ratification de la nouvelle convention de l'ONU sur la cybercriminalité ; prendre part aux efforts internationaux visant à combattre les crimes contre l'environnement
- Promotion des activités pertinentes de l'UIP aux Nations Unies à New York, Vienne et Genève
- Association des Parlements membres à des campagnes de communication, y compris sur les réseaux sociaux, à l'occasion de la Journée internationale des femmes (8 mars), la Journée internationale du parlementarisme (30 juin), la Journée internationale de la démocratie (15 septembre) et la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre)

Stimuler l'engagement parlementaire autour des principales questions politiques ainsi que la participation aux processus mondiaux

- Coordination des apports parlementaires et suivi de la participation des parlements aux événements suivants : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), processus de l'Examen périodique universel (EPU), Comité des droits de l'enfant, forums des Commissions économiques régionales de l'ONU sur le développement durable, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), le Sommet de l'avenir des Nations Unies
- Événements mondiaux ou régionaux de plaidoyer et de sensibilisation portant sur les questions suivantes : parlements sensibles aux droits de l'homme, législation protégeant la liberté d'expression, égalité des sexes, parlements sensibles au genre, participation des jeunes, changements climatiques, ODD, santé, nutrition et sécurité alimentaire, désarmement, sciences et technologies au service de la paix, lutte contre le terrorisme, prévention de l'extrémisme violent
- Écoles de la Science au service de la paix, diplomatie scientifique, Charte internationale sur l'éthique des sciences et des technologies
- Campagnes en faveur de l'adhésion aux principaux traités de l'ONU (TCA, TICE, TIAN, Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, conventions sur l'apatridie, Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche) et de leur mise en œuvre

Renforcer les liens entre les parlementaires et les Parlements membres et avec un vaste écosystème de parties prenantes

- Promouvoir la solidarité à l'égard des parlementaires en danger
- Renforcer les relations avec les Parlements membres, les autres organisations parlementaires et les groupes géopolitiques
- Progresser vers l'objectif d'universalité de l'UIP
- Promouvoir l'utilisation des outils disponibles dans le cadre du programme de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, notamment la carte interactive et l'application mobile pour les parlementaires. Ces outils permettent aux parlementaires de communiquer entre eux et d'avoir accès à des informations de première main
- Interventions ciblées par le biais de campagnes et de bulletins d'information
- Amélioration de la stratégie relative aux contenus, en mettant l'accent sur les études de cas et les bonnes pratiques des parlements et mise en place d'un vaste écosystème de parties prenantes qui permet d'informer, d'apprendre et de fournir des exemples à suivre.

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2024	6 843 100	1 399 200	8 242 300
• Salaires	4 725 600	15 500	4 741 100
• Services	1 221 300	934 500	2 155 800
• Voyages	314 400	398 200	712 600
• Matériel	581 800	51 000	632 800

Objectif 5 – Renforcer la redevabilité à l’UIP

Principe

Il s’agit de veiller au renforcement et à la pratique d’une culture de responsabilité mutuelle à tous les niveaux : pour et entre les Parlements membres, entre ces derniers et le Secrétariat de l’UIP, et au sein même du Secrétariat. En plus d’avoir une valeur organisationnelle fondamentale, une telle démarche est indispensable pour s’assurer que la réalisation de l’ensemble des objectifs stratégiques progresse et se déroule d’une manière transparente et démocratique.

Aperçu des activités pour 2024

Renforcer les processus qui nécessitent une action des Parlements membres et améliorer la redevabilité

La Stratégie insiste sur la nécessité de renforcer les efforts de redevabilité déjà déployés au sein de l’UIP, concernant aussi bien les Parlements membres que le Secrétariat lui-même. L’UIP développera ses activités de sensibilisation et d’engagement auprès des Membres tout au long de l’année, en portant une attention particulière aux régions qui rencontrent le plus de difficultés pour participer aux travaux de l’UIP. L’ouverture d’un premier bureau régional de l’UIP pour l’Amérique latine et les Caraïbes contribuera grandement à cet effort. L’Organisation s’efforcera d’examiner et de clarifier avec les Membres les responsabilités et les attentes en ce qui concerne la participation aux travaux de l’UIP ainsi que la mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l’UIP, et procédera éventuellement à un réexamen de ses Statuts et Règlements. Il s’agira de renforcer les processus qui nécessitent une action des Parlements membres, d’accroître l’impact des interventions de l’UIP aux niveaux national, régional et mondial et de communiquer les progrès accomplis ainsi que les bonnes pratiques.

Élaborer et approuver les politiques prioritaires recensées par le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l’ouverture

À la suite de la publication du Rapport sur la transparence approuvé en mars 2021 par le Conseil directeur, le Comité exécutif a créé en novembre 2021 le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l’ouverture afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport. Les priorités pour 2023 comprennent l’approbation et la mise en œuvre d’une politique de l’UIP relative à la protection des données, l’établissement d’une politique sur les lanceurs d’alerte, la révision du Statut et du Règlement du personnel du Secrétariat, l’élaboration d’un code de conduite relatif à la gouvernance de l’UIP, et le soutien à la poursuite de la transformation numérique de l’UIP tant au niveau du Secrétariat que de la gouvernance. Ces mécanismes seront mis en place afin de renforcer la transparence, la redevabilité et l’ouverture, tant au niveau de la gouvernance que du Secrétariat et reposeront sur une gestion globale du risque.

Transformation numérique de l’UIP

L’UIP accélérera sa transformation numérique avec pour objectif principal d’améliorer ses services aux Membres et de moderniser la façon dont l’Organisation mène ses activités. Il s’agira notamment de revoir le modèle de communication entre le Secrétariat et les Membres, d’étudier la création d’un éventuel extranet, d’améliorer la gestion des contacts et d’enrichir la base de données de l’UIP.

Genre, droits de l’homme et renforcement du caractère écologique de l’UIP

L’UIP poursuivra son action pionnière sur la question du genre par la mise en œuvre de sa stratégie d’intégration de cette dimension et par la réalisation des objectifs qui ont été fixés en vue d’une intégration effective du genre et de l’obtention de la parité entre les sexes au sein de l’Organisation. Elle poursuivra en outre ses efforts pour intégrer systématiquement dans ses travaux la question des droits de l’homme.

De même, l’UIP s’efforcera d’être exemplaire en devenant une organisation véritablement "verte". Elle mettra sur pied une stratégie exhaustive pour atteindre la neutralité carbone d’ici à 2030.

Créer et soutenir à l'échelle de l'organisation un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

L'UIP renforcera ses capacités en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Le système sera renforcé et adapté de façon à mieux évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie ainsi que les résultats enregistrés, tout en favorisant un apprentissage permanent au fil de l'année, dans le but d'obtenir des gains d'efficacité et de transparence générale.

Actions clés

Renforcer les processus qui nécessitent une action des Membres et améliorer la redevabilité

- Contrôler et suivre la mise en œuvre par les Membres des résolutions et des autres décisions de l'UIP, notamment en ce qui concerne les cas individuels relatifs aux droits de l'homme
- Mettre en place un cadre de redevabilité concernant la résolution de 2019 sur la couverture sanitaire universelle, la résolution de 2022 sur l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre, ainsi que les travaux de l'UIP sur les changements climatiques
- Recenser d'autres initiatives des Membres qui méritent d'être suivies et communiquées à l'ensemble des parlementaires
- Célébrer le 10^e anniversaire des Principes communs de l'UIP en matière d'assistance aux parlements et renforcer leur mise en œuvre
- Poursuivre l'application des recommandations du Rapport sur la transparence globale relatives aux organes directeurs de l'UIP

Créer et soutenir à l'échelle de l'organisation un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

- Améliorer le cadre organisationnel de contrôle et de suivi de la progression vers les objectifs stratégiques
- Élaborer des mécanismes de comptes rendus réguliers en interne afin de suivre les progrès et d'en tirer des enseignements pour tous

Élaborer et approuver les politiques prioritaires recensées par le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture

- Approuver et mettre en œuvre une politique sur la protection des données de l'UIP
- Établir une politique sur les lanceurs d'alerte
- Réviser le Statut et le Règlement du personnel du Secrétariat
- Élaborer un code de conduite relatif à la gouvernance de l'UIP

Opérer la transformation numérique de l'UIP

- Mettre en œuvre la feuille de route pour la transformation numérique
- Revoir le modèle de communication entre le Secrétariat et les Membres
- Renforcer la cybersécurité des données et des plateformes de l'UIP
- Accroître la numérisation des processus et des dossiers (y compris les archives de l'UIP)
- Renforcer les capacités internes en matière de formats, événements et projets numériques
- Élaborer des outils de gestion de projet à l'échelle du système
- Utiliser SharePoint pour créer des sites par équipe, aussi bien sous forme d'intranet que d'un éventuel extranet

Genre, droits de l'homme et verdissement de l'UIP

- Élaborer au sein du Secrétariat des jalons assurant la sensibilité au genre de l'UIP et effectuer le suivi de l'audit sur le genre
- Renforcer les capacités et les mécanismes internes de prise en compte des droits de l'homme
- Réaliser une étude visant à définir des jalons qui permettront au Secrétariat d'atteindre la neutralité carbone

Faciliter le bon fonctionnement de l'UIP au quotidien

- Comptabilité, établissement de rapports et aide dans le domaine financier
- Recrutements, rémunérations et prestations sociales
- Contrats et accords juridiques
- Renforcer la gestion et la sécurité
- Renforcer les capacités et l'évaluation du personnel
- Assurer la maintenance de l'infrastructure et de la sécurité informatiques en interne
- Adapter la structure actuelle du Secrétariat en fonction des besoins de la Stratégie
- Mettre en œuvre des recommandations du Rapport sur la transparence globale relatives au Secrétariat

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2024	3 704 800	48 600	3 753 400
• Salaires	2 184 100	0	2 184 100
• Services	274 100	48 600	322 700
• Voyages	161 300	0	161 300
• Matériel	558 300	0	558 300
• Charges financières	30 000	0	30 000
• Amortissement	497 000	0	497 000

3.2 Provisions et subventions

Aperçu pour 2024

Les provisions et les subventions prévoient un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs, conformément à une sage gestion des finances.

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour les gros travaux de réparation sur le bâtiment du Siège de l'UIP. Cette réserve est employée pour couvrir le coût de l'amortissement des travaux nécessaires, à savoir la mise en place de doubles vitrages et de protections des fenêtres du Siège. Au 1^{er} janvier 2023, cette réserve dégageait un solde de 383 000 CHF. Au fur et à mesure que la réserve s'épuisera, le Conseil directeur devra envisager de la reconstituer dans les années à venir.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres verraient leurs droits suspendus ou mettraient un terme à leur participation, et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Selon l'expérience faite par le passé en matière de recouvrement, le montant de la dotation à cette réserve en 2024 a été fixé à 37 000 CHF.

L'UIP verse à l'ASGP une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses qui ne sont pas couvertes par d'autres sources. Le montant de la subvention a été relevé à 38 000 CHF en 2017-2018 pour permettre à l'ASGP de faire appel à des services supplémentaires d'interprétation et de traduction pour communiquer avec de nouveaux groupes linguistiques, et restera à ce niveau en 2024.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à 9 anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance fermée a été intégrée aux comptes de l'UIP et ses réserves sont placées dans un fonds commun de placement flexible conçu tout particulièrement pour les fonds de pension suisses.

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2024	104 600	0	104 600

Prévisions pour 2024 par objectif suivant l'origine des fonds (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Réserves statutaires et passif (net)	37 000	0	37 000
2. Subvention à l'ASGP	38 000	0	38 000
3. Compensation des émissions de carbone	29 600	0	29 600
➤ Total général	104 600	0	104 600

3.3 Dépenses d'équipement

Aperçu pour 2024

L'UIP fait des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Outre le remplacement régulier d'ordinateurs, un serveur SharePoint a été installé au Secrétariat pour qu'un accès extranet sécurisé au système des fichiers de l'UIP puisse être mis en place en 2024. S'agissant du site web et de la plateforme de données Parline de l'UIP, ils auront encore besoin, à partir de 2024, de développements dans certains domaines spécifiques, conformément au cadre défini dans la Stratégie de communication. Les coûts qui ne sont pas couverts par des dons extérieurs seront capitalisés et amortis sur quatre ans.

Prévisions des dépenses d'équipement (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2024	150 000	0	150 000

Prévisions des dépenses d'équipement par catégorie et par année pour la période 2024–2026 (CHF)

Poste	2024	2025	2026
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000	35 000	35 000
2. Mobilier	15 000	15 000	15 000
3. Réalisation du site Internet	100 000	100 000	100 000
➤ Total général	150 000	150 000	150 000

3.4 Secrétariat

36. Le budget 2024 prévoit pour l'année une dotation en personnel de 45,3 postes équivalent temps plein. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par orientation stratégique, objectif, catégorie et grade, ainsi que la proportion de postes actuellement occupés par des femmes.

Objectif stratégique	2023	SG	Budget 2024					Services généraux	Total
			Directeur	5	4	3	2		
1. Parlements efficaces	10		0,3	1,5	2,2	2	2,5	1,5	10
2. Parlements représentatifs	3,8		0,3		0,5	1,5	0,5	1	3,8
3. Parlements innovants	1,2		0,4		0,8				1,2
4. Action parlementaire collective	19,8	0,5	2	1,5	4,5	1,5	4	5,8	19,8
5. Redevabilité à l'UIP	9,5	0,5	1	1			1	7	9,5
Total	44,3	0	4	4	8	5	8	15,3	45,3
<i>Pourcentage de femmes</i>	59 %	0 %	75 %	25 %	50 %	60 %	50 %	74 %	58 %
<i>Nombre de femmes</i>	26,3	0	3	1	4	3	4	11,3	26,3

* N.B. : la responsabilité de l'intégration de la dimension de genre incombe au Secrétaire général, avec l'appui de la Directrice des programmes

37. Les grades sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. Les femmes occupent deux tiers des postes du Secrétariat et trois des quatre postes au grade de directeur sont actuellement occupés par des femmes. Les bureaux de New York et de Vienne sont tous deux dirigés par des femmes.
38. Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Le budget 2024 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à 6 653 300 CHF. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de 326 200 CHF qui proviendra d'autres sources.
39. Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident, sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales touchant le personnel est de 2 306 600 CHF. À ce budget s'ajoute un montant de 107 700 CHF, qui correspond aux prestations sociales imputées aux budgets de projets financés par des contributions volontaires.

4. Tableau des contributions

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2024	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,006 %	0,110 %	12 700
Afrique du Sud	0,244 %	0,400 %	46 300
Albanie	0,008 %	0,110 %	12 700
Algérie	0,109 %	0,240 %	27 800
Allemagne	6,111 %	6,630 %	767 200
Andorre	0,005 %	0,110 %	12 700
Angola	0,010 %	0,110 %	12 700
Arabie saoudite	1,184 %	1,460 %	168 900
Argentine	0,719 %	0,940 %	108 800
Arménie	0,007 %	0,110 %	12 700
Australie	2,111 %	2,470 %	285 800
Autriche	0,679 %	0,890 %	103 000
Azerbaïdjan	0,030 %	0,140 %	16 200
Bahreïn	0,054 %	0,170 %	19 700
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	12 700
Bélarus	0,041 %	0,150 %	17 400
Belgique	0,828 %	1,060 %	122 700
Bénin	0,005 %	0,110 %	12 700
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	11 600
Bolivie (État plurinational de)	0,019 %	0,120 %	13 900
Bosnie-Herzégovine	0,012 %	0,120 %	13 900
Botswana	0,015 %	0,120 %	13 900
Bésil	2,013 %	2,370 %	274 200
Bulgarie	0,056 %	0,170 %	19 700
Burkina Faso	0,004 %	0,100 %	11 600
Burundi	0,001 %	0,100 %	11 600
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	11 600
Cambodge	0,007 %	0,110 %	12 700
Cameroun	0,013 %	0,120 %	13 900
Canada	2,628 %	3,030 %	350 600
Chili	0,420 %	0,600 %	69 400
Chine	15,254 %	11,750 %	1 359 600
Chypre	0,036 %	0,150 %	17 400
Colombie	0,246 %	0,400 %	46 300
Comores	0,001 %	0,100 %	11 600
Congo	0,005 %	0,110 %	12 700
Costa Rica	0,069 %	0,190 %	22 000
Côte d'Ivoire	0,022 %	0,130 %	15 000
Croatie	0,091 %	0,220 %	25 500
Cuba	0,095 %	0,220 %	25 500
Danemark	0,553 %	0,750 %	86 800
Djibouti	0,001 %	0,100 %	11 600
Égypte	0,139 %	0,270 %	31 200
El Salvador	0,013 %	0,120 %	13 900
Émirats arabes unis	0,635 %	0,840 %	97 200
Équateur	0,077 %	0,200 %	23 100
Espagne	2,134 %	2,500 %	289 300
Estonie	0,044 %	0,160 %	18 500
Eswatini	0,002 %	0,100 %	11 600
Éthiopie	0,010 %	0,110 %	12 700
Fédération de Russie	1,866 %	2,210 %	255 700
Fidji	0,004 %	0,100 %	11 600
Finlande	0,417 %	0,600 %	69 400
France	4,318 %	4,820 %	557 700

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2024	
	%	%	CHF
Gabon	0,013 %	0,120 %	13 900
Gambie	0,001 %	0,100 %	11 600
Géorgie	0,008 %	0,110 %	12 700
Ghana	0,024 %	0,130 %	15 000
Grèce	0,325 %	0,490 %	56 700
Guatemala	0,041 %	0,150 %	17 400
Guinée	0,003 %	0,100 %	11 600
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	11 600
Guinée équatoriale	0,012 %	0,120 %	13 900
Guyana	0,004 %	0,100 %	11 600
Haïti	0,006 %	0,110 %	12 700
Hongrie	0,228 %	0,380 %	44 000
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	11 600
Inde	1,044 %	1,300 %	150 400
Indonésie	0,549 %	0,750 %	86 800
Iran (République islamique d')	0,371 %	0,540 %	62 500
Iraq	0,128 %	0,260 %	30 100
Irlande	0,439 %	0,620 %	71 700
Islande	0,036 %	0,150 %	17 400
Israël	0,561 %	0,760 %	87 900
Italie	3,189 %	3,630 %	420 000
Japon	8,033 %	8,490 %	982 400
Jordanie	0,022 %	0,130 %	15 000
Kazakhstan	0,133 %	0,270 %	31 200
Kenya	0,030 %	0,140 %	16 200
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	11 600
Koweït	0,234 %	0,390 %	45 100
Lesotho	0,001 %	0,100 %	11 600
Lettonie	0,050 %	0,160 %	18 500
Liban	0,036 %	0,150 %	17 400
Libéria	0,001 %	0,100 %	11 600
Libye	0,018 %	0,120 %	13 900
Liechtenstein	0,010 %	0,110 %	12 700
Lituanie	0,077 %	0,200 %	23 100
Luxembourg	0,068 %	0,190 %	22 000
Macédoine du Nord	0,007 %	0,110 %	12 700
Madagascar	0,004 %	0,100 %	11 600
Malaisie	0,348 %	0,520 %	60 200
Malawi	0,002 %	0,100 %	11 600
Maldives	0,004 %	0,100 %	11 600
Mali	0,005 %	0,110 %	12 700
Malte	0,019 %	0,120 %	13 900
Maroc	0,055 %	0,170 %	19 700
Maurice	0,019 %	0,120 %	13 900
Mauritanie	0,002 %	0,100 %	11 600
Mexique	1,221 %	1,500 %	173 600
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	11 600
Monaco	0,011 %	0,110 %	12 700
Mongolie	0,004 %	0,100 %	11 600
Monténégro	0,004 %	0,100 %	11 600
Mozambique	0,004 %	0,100 %	11 600
Myanmar	0,010 %	0,110 %	12 700
Namibie	0,009 %	0,110 %	12 700
Népal	0,010 %	0,110 %	12 700

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2024	
	%	%	CHF
Nicaragua	0,005 %	0,110 %	12 700
Niger	0,003 %	0,100 %	11 600
Nigéria	0,182 %	0,320 %	37 000
Norvège	0,679 %	0,890 %	103 000
Nouvelle-Zélande	0,309 %	0,470 %	54 400
Oman	0,111 %	0,240 %	27 800
Ouganda	0,010 %	0,110 %	12 700
Ouzbékistan	0,027 %	0,140 %	16 200
Pakistan	0,114 %	0,240 %	27 800
Palaos	0,001 %	0,100 %	11 600
Palestine		0,100 %	11 600
Panama	0,090 %	0,210 %	24 300
Paraguay	0,026 %	0,130 %	15 000
Pays-Bas	1,377 %	1,670 %	193 200
Pérou	0,163 %	0,300 %	34 700
Philippines	0,212 %	0,360 %	41 700
Pologne	0,837 %	1,070 %	123 800
Portugal	0,353 %	0,520 %	60 200
Qatar	0,269 %	0,430 %	49 800
République arabe syrienne	0,009 %	0,110 %	12 700
République centrafricaine	0,001 %	0,100 %	11 600
République de Corée	2,574 %	2,970 %	343 700
République démocratique du Congo	0,010 %	0,110 %	12 700
République démocratique populaire lao	0,007 %	0,110 %	12 700
République dominicaine	0,067 %	0,190 %	22 000
République de Moldova	0,005 %	0,110 %	12 700
République populaire démocratique de Corée	0,005 %	0,110 %	12 700
République tchèque	0,340 %	0,510 %	59 000
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	12 700
Roumanie	0,312 %	0,480 %	55 500
Royaume-Uni	4,375 %	4,870 %	563 500
Rwanda	0,003 %	0,100 %	11 600
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	11 600
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001 %	0,100 %	11 600
Sainte-Lucie	0,002 %	0,100 %	11 600
Samoa	0,001 %	0,100 %	11 600
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	11 600
Sénégal	0,007 %	0,110 %	12 700
Serbie	0,032 %	0,140 %	16 200
Seychelles	0,002 %	0,100 %	11 600
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	11 600
Singapour	0,504 %	0,700 %	81 000
Slovaquie	0,155 %	0,290 %	33 600
Slovénie	0,079 %	0,200 %	23 100
Somalie	0,001 %	0,100 %	11 600
Soudan du Sud	0,002 %	0,100 %	11 600
Sri Lanka	0,045 %	0,160 %	18 500
Suède	0,871 %	1,110 %	128 400
Suisse	1,134 %	1,400 %	162 000
Suriname	0,003 %	0,100 %	11 600
Tadjikistan	0,003 %	0,100 %	11 600
Tchad	0,003 %	0,100 %	11 600
Thaïlande	0,368 %	0,540 %	62 500
Timor-Leste	0,001 %	0,100 %	11 600
Togo	0,002 %	0,100 %	11 600

Nom du pays	ONU 2022-2024	Barème approuvé pour 2024	
	%	%	CHF
Tonga	0,001 %	0,100 %	11 600
Trinité-et-Tobago	0,037 %	0,150 %	17 400
Tunisie	0,019 %	0,120 %	13 900
Türkiye	0,845 %	1,080 %	125 000
Turkménistan	0,034 %	0,140 %	16 200
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	11 600
Ukraine	0,056 %	0,170 %	19 700
Uruguay	0,092 %	0,220 %	25 500
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	11 600
Venezuela (République bolivarienne du)	0,175 %	0,320 %	37 000
Viet Nam	0,093 %	0,220 %	25 500
Yémen	0,008 %	0,110 %	12 700
Zambie	0,008 %	0,110 %	12 700
Zimbabwe	0,007 %	0,110 %	12 700

Membre associé	ONU 2022-2024	Barème approuvé pour 2024	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants		0,020 %	2 300
Assemblée législative de l'Afrique de l'Est		0,020 %	2 300
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,040 %	4 600
Assemblée parlementaire pour la Coopération économique de la mer Noire		0,020 %	2 300
Assemblée parlementaire de la Francophonie		0,020 %	2 300
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,020 %	2 300
Parlement latino-américain et caribéen		0,020 %	2 300
Parlement andin		0,020 %	2 300
Parlement arabe		0,020 %	2 300
Parlement centraméricain		0,020 %	2 300
Parlement panafricain		0,020 %	2 300
Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)		0,020 %	2 300
Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)		0,020 %	2 300
Parlement européen		0,060 %	6 900
Total		100 %	11 585 700